

AVIS AU PUBLIC

URBANISME

PAG – plan d'aménagement général modification ponctuelle « Galerie moderne »

Conformément aux dispositions des articles 15 et suivants de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 22 décembre 2023, le conseil communal a adopté le projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général de la Ville de Grevenmacher dénommé « Galerie moderne », portant sur des fonds sis à Grevenmacher aux lieux-dits « Schaffmill » et « Rue des Jardins », élaboré par le bureau d'études CO3 s.à r.l., tel qu'il a été adapté suite à l'avis de la commission d'aménagement.

Le dossier adapté est mis à la disposition du public du 5 au 22 janvier 2024 à l'Hôtel de Ville où il peut être consulté sur rendez-vous, et sur le site internet de l'administration communale (<https://grevenmacher.lu/urbanisme/>). Seules les pièces déposées à l'Hôtel de Ville font foi.

Les réclamations dirigées contre les modifications apportées au projet par le conseil communal doivent être adressées au ministre des Affaires intérieures jusqu'au lundi 22 janvier 2024 inclus sous peine de forclusion.

Grevenmacher, le 5 janvier 2024

Le collège des bourgmestre et échevins



James F. A.